RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

ARRÊTÉ du 29 AVR. 2016

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques (INSEP)

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité;

Vu l'arrêté du 18 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques (INSEP);

ARRÊTE

Article 1er:

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Ludovic ROYE, responsable du service juridique, instances statutaires et relations collectives de travail à l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance (PRESIDENT);
- Patrick BAYLE, expert technique à la ville de Paris ;
- Emmanuel BRUGVIN, conseiller technique national à la fédération française de canoë-kayak;
- Annick CEREZAT, coordinatrice à l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance;
- Fatima DE FREITAS, responsable des ressources humaines à l'université Paris-Est Marnela-Vallée ;
- Jean-Robert FILLIARD, adjoint au responsable du département médical à l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance ;
- Djamila HAMMOUDI, assistante administrative à l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance ;
- Anne TEMPLET, responsable du suivi éducatif des sportifs de haut niveau mineurs à l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance.

Article 2:

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 NR 2018

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, Pour le ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

Le Chef de bareau du recrutement

THIC MIGHVANT